



HAL
open science

L'égalité raciale dans les politiques antidiscriminatoires au Brésil: effet de conjoncture ou bouleversement du récit national ?

Guénoé Marchadour

► To cite this version:

Guénoé Marchadour. L'égalité raciale dans les politiques antidiscriminatoires au Brésil: effet de conjoncture ou bouleversement du récit national?. SociologieS, 2022, 10.4000/sociologies.19389 . halshs-03716305

HAL Id: halshs-03716305

<https://shs.hal.science/halshs-03716305>

Submitted on 7 Jul 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'égalité raciale dans les politiques antidiscriminatoires au Brésil : effet de conjoncture ou bouleversement du récit national ?

Racial equality in anti-discrimination policies in Brazil: conjunctural effect or disruption of the national narrative?

Guénoilé Marchadour



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/sociologies/19389>
DOI : 10.4000/sociologies.19389
ISSN : 1992-2655

Éditeur

Association internationale des sociologues de langue française (AISLF)

Référence électronique

Guénoilé Marchadour, « L'égalité raciale dans les politiques antidiscriminatoires au Brésil : effet de conjoncture ou bouleversement du récit national ? », *SociologieS* [En ligne], Dossiers, mis en ligne le 25 mai 2022, consulté le 26 mai 2022. URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/19389> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/sociologies.19389>

Ce document a été généré automatiquement le 26 mai 2022.



Les contenus de la revue *SociologieS* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 France.

L'égalité raciale dans les politiques antidiscriminatoires au Brésil : effet de conjoncture ou bouleversement du récit national ?

Racial equality in anti-discrimination policies in Brazil: conjunctural effect or disruption of the national narrative?

Guénohé Marchadour

- 1 Quand l'action publique touche à un problème fondamental d'une société, il en résulte souvent une recomposition des clivages politiques. Tel est le cas des politiques antidiscriminatoires au Brésil qui ont eu pour effet de « faire sortir les racistes du placard » (Soares, 2012, p. 60). L'adoption de la loi « des quotas », le 29 août 2012, est autant le fruit d'un long processus de mobilisations antiracistes depuis les années 1980 qu'elle a suscité la résurgence de l'extrême-droite politique¹. Cette loi a souvent été réduite à l'action des gouvernements du Parti des travailleurs (PT) et aux quotas raciaux à l'Université (Igreja & Tavolaro, 2015) alors qu'elle généralise aux universités fédérales des dispositifs de places réservées aussi sur la base de critères sociaux. Ce discours réducteur, qui ne résiste pas à l'analyse du contexte brésilien où les inégalités sociales et raciales sont très articulées en raison du passé esclavagiste (Costa, 2002), est aussi lié au découpage de l'action publique dans la conjoncture politique des années 2000. Les politiques antidiscriminatoires ont surtout été associées aux mesures de réparation et à l'agenda multiculturel (Saillant, 2014) tandis que les politiques sociales ont davantage été étudiées au prisme des inégalités de classe et de genre (Georges & Santos, 2016).
- 2 À rebours de ce découpage, l'article inscrit les politiques antidiscriminatoires dans l'historicité des rapports sociaux (Bereni & Chappe, 2011) pour « contrecarrer des pratiques profondément enracinées dans le tissu social qui perpétuent des inégalités entre groupes même en l'absence d'intention discriminatoire » (Sabbagh, 2012, 201). L'association entre des mesures de reconnaissance et de redistribution est jugée plus

efficace pour combattre ces inégalités (Fraser, 2005). Au Brésil, ces politiques participent à remettre en cause le mythe de la démocratie raciale (Guimarães, 2009 ; Paixão, 2014) ². À l'origine de ce récit national, l'idéologie du métissage (*miscigenação*) constituée dans une sphère privée prétendument démocratique et égalitaire a été transposée à l'organisation de l'espace public et des institutions (Avritzer & Gomes, 2013, p. 47). Ce récit a permis d'occulter la perpétuation des inégalités ethnoraciales, de genre et de classe qui ont été naturalisées dans les relations de pouvoir (Guillaumin, 1992).

- 3 Toutefois, dans la période de « redémocratisation » à partir de 1985, les nouvelles institutions du pays cherchent à se légitimer en mobilisant les Afrodescendant.e.s surreprésenté.e.s dans les classes populaires. La politisation de la race s'opère alors au travers de mobilisations à l'extérieur et à l'intérieur de l'État faisant émerger un espace hétérogène de luttes en faveur de l'égalité raciale ³. En 2003, la création de la SEPPIR (Secrétariat d'État chargé des politiques de promotion de l'égalité raciale) procède de la cooptation d'acteur.rice.s issu.e.s des mouvements sociaux au sein de l'appareil étatique (Abers *et al.*, 2014) qui débouche sur la formation d'un antiracisme d'État (Paschel, 2016 ; Rios, 2019). L'insertion de militant.e.s du mouvement noir, un ensemble hétérogène d'organisations culturelles et politiques, s'inscrit dans un champ d'action conçu, au départ, comme transversal aux instances gouvernementales (Gomes & Alves, 2017). Dans un contexte de croissance économique et de politiques d'inclusion sociale, la stratégie transversale de l'égalité raciale est le principal cadre d'action de la SEPPIR qui vise à intégrer la race dans les politiques publiques pour lutter contre les dimensions structurelles des discriminations dans l'éducation, l'emploi, la santé, etc.
- 4 Trois principales tendances orientent les politiques antidiscriminatoires au Brésil (Lima, 2010). La première est répressive avec la Constitution de 1988 qui définit, pour la première fois, le racisme comme un crime imprescriptible et non sujet à cautionnement dans son article 5 ⁴. La seconde vise à (re)valoriser les cultures afro-brésiliennes et à lutter contre les préjugés racistes au travers de politiques de reconnaissance comme l'enseignement obligatoire de l'histoire afro-brésilienne au niveau secondaire avec les lois de 2003 et 2008. La troisième relève de politiques de redistribution pour lutter contre les dimensions matérielles des inégalités socio-raciales.
- 5 À partir de différentes sources primaires et secondaires (voir encadré), l'article interroge les dynamiques et les effets de la conjoncture du début des années 2000 sur les politiques antidiscriminatoires au Brésil. En tant que politiques de rattrapage envers des groupes sociaux historiquement désavantagés (Calvès, 2016) leur institutionnalisation exerce des « effets propres sur les modes de légitimation des politiques publiques » (Halpern *et al.*, 2014, p. 43). Loin d'être le simple reflet d'un changement de conjoncture politique lié au capitalisme néolibéral, la stratégie transversale de l'égalité raciale produit également des formes d'identification politique qui refaçonnent les rapports sociaux et bouleversent le récit national.
- 6 La problématisation des discriminations ethnoraciales se déploie notamment par leur quantification entre la fin de la dictature civile-militaire et le début de la décennie 2000. Dans cette longue séquence émergent des dispositifs de lutte contre les discriminations qui orientent les mobilisations des acteur.rice.s en direction des populations noires et pauvres. Toutefois, la conjoncture favorable du début des années 2000 est aussi saisie de façon rétroactive et réactive par des acteur.rice.s dont les intérêts divergents se polarisent sur l'agenda de l'égalité raciale.

Sources

Cet article s'appuie sur une enquête de terrain initiée en 2016 dans le cadre du projet LMI SAGEMM. Vingt récits de vie ont été réalisés avec des enseignant.e.s et chercheur.euse.s afrodescendant.e.s et/ou noir.e.s dans l'enseignement supérieur dans les États de Minas Gerais, Rio de Janeiro et São Paulo. La plupart ont grandi dans des quartiers populaires avant d'être multipositionné.e.s entre le monde académique, la sphère étatique et les mouvements sociaux. Leur vie professionnelle s'articule souvent avec leurs activités militantes liées au mouvement noir et à d'autres organisations (communautaire, féministe, partisane, syndicale, etc.), comme responsables de dispositifs de lutte contre les discriminations ou encore comme membres d'ONG mobilisées sur cet enjeu.

L'étude des trajectoires biographiques permet d'identifier de nouveaux cadres de mobilisation et de les relier avec la chronologie des politiques antidiscriminatoires. Cette approche a été complétée par une enquête plus vaste sur les parcours de militant.e.s du mouvement noir réalisée au Centre de recherche et de documentation sur l'histoire contemporaine du Brésil (Alberti & Pereira, 2007).

D'autres sources secondaires sont, enfin, composées des données statistiques du Département intersyndical de statistiques et d'études socioéconomiques (DIEESE), de l'Institut brésilien de géographie et statistique (IBGE) et de l'Institut national d'études et de recherches en éducation (INEP).

De la formulation à la quantification des discriminations ethnoraciales

- 7 La lutte contre les discriminations au Brésil s'enracine dans le développement d'un récit national, la démocratie raciale, fondé sur l'incorporation ambivalente de caractéristiques culturelles, ethniques et raciales associées aux populations afrodescendantes et amérindiennes dans le contexte colonial et de l'esclavage. Le mythe de la démocratie raciale est néanmoins écorné dès les années 1950 par des travaux qui, sous l'égide de l'UNESCO, documentent les conséquences de la persistance du « préjugé de couleur » dans la société brésilienne contemporaine (Bastide & Fernandes, 1971). L'idéalisation de relations raciales prétendument harmonieuses s'évapore : l'incorporation de traits associés à l'afrodescendance et aux cultures indigènes dans l'imaginaire national a été réalisée au détriment de leur inclusion sociale et politique. Pourtant, ce constat ne débouche pas immédiatement sur la reconnaissance des discriminations structurelles auxquelles sont confrontées les personnes afrodescendantes. D'autant moins que le régime civil-militaire, dans les décennies 1960 et 1970, instrumentalise le mythe de la démocratie raciale pour mieux passer sous silence l'ampleur des discriminations et justifier l'infériorisation de cette population défavorisée (Domingues, 2007).
- 8 En substance, la formulation du problème des discriminations fait face à la persistance d'un double obstacle. D'un côté, les politiques de « blanchiment » ont privilégié l'immigration européenne entre autres avec la loi de 1934 (Seyferth, 2002) et elles ont renforcé la diffusion d'une norme de la blancheur dans toutes les strates de la société (Müller & Cardoso, 2017). De l'autre, le système de classification ethnoraciale fondé sur la déclaration de la couleur de peau tend à neutraliser le sentiment d'appartenance à un groupe ethnoracial (Osorio, 2003), *a fortiori* car le relevé de la couleur de peau a été erratique dans le recensement national. Mis en place en 1872, il a été réintroduit dans

le recensement de 1980 sous la forme de l'autodéclaration après avoir été supprimé dans ceux de 1900, 1920 et 1970 (Silva, 2019).

- 9 Ce système classificatoire s'inscrit aussi dans la logique de la pigmentocratie, un système de stratification sociale basé sur un continuum racial qui valorise inégalement les individu.e.s en fonction de leur couleur de peau. Plus elle est sombre et plus leur position sociale est dévaluée, tandis que les teints clairs sont valorisés et associés aux positions de pouvoir et aux privilèges sociaux (Telles, 2014). Ce système de classification non polarisé en comparaison de celui des États-Unis (Lamont *et al.*, 2016) s'enracine, d'une part, dans des formes de socialisation interraciale, surtout visibles dans les classes populaires, liées aux mariages mixtes, au syncrétisme culturel et religieux et d'autre part, dans la faiblesse des organisations politiques fondées sur l'appartenance raciale malgré des discriminations anciennes et récurrentes (Sansone, 2003, p. 8).
- 10 Toutefois, à partir de la fin des années 1970, plusieurs événements concourent à problématiser les discriminations dans un contexte de politisation de la race à laquelle le mythe de la démocratie raciale faisait obstacle. Dans le sillage du Mouvement unifié contre les discriminations raciales constitué lors du rassemblement devant le Théâtre municipal de São Paulo le 7 juillet 1978, le mouvement noir se restructure au niveau national. Dans la foulée, le Mouvement noir unifié (MNU) est créé en décembre 1979 et il s'engage entre autres sur des enjeux de mémoire et de réparation liés à l'esclavage comme la reconnaissance officielle de Zumbi dos Palmares, figure de la résistance des esclaves. À l'occasion du centenaire de l'abolition, le 13 mai 1988, le mouvement noir revendique une « deuxième abolition » et il dénonce la persistance des discriminations à laquelle font face les Afrodescendant.e.s. La marche « contre le racisme, pour l'égalité et la vie » organisée le 20 novembre 1995 à Brasília entre autres par le MNU, le Forum national des organisation noires, le Forum national des femmes noires (FNMN), la communauté pastorale noire (APNs), le groupe Olodum, l'Union des Noirs et des Noires pour l'égalité (Unegro), la Centrale unique des travailleurs (CUT) et des membres du PT comme la sénatrice Benedita da Silva, pour commémorer le tricentenaire de la mort de Zumbi dos Palmares, marque une étape importante dans la reconnaissance officielle du racisme. Tandis que les organisateur.rice.s de la marche lui remettent un cahier de doléances, le président Fernando Henrique Cardoso (FHC) déclare que le pays « a un lourd héritage esclavagiste d'une culture qui dissimule la discrimination dans certaines formes apparentes de cordialité »⁵. Un décret présidentiel crée le Groupe de travail interministériel pour la valorisation de la population noire rattaché au ministère de la justice. Le même jour, l'Institut syndical interaméricain pour l'égalité raciale (INSPIR) est mis en place dans le bureau de l'OIT à Brasília avec l'appui de syndicalistes de la CUT. En collaboration avec le gouvernement pour rendre effective la convention n° 111, l'INSPIR prend part au Groupe de travail pour l'élimination des discriminations dans l'emploi et l'activité créé par le ministère du travail en 1996 avec le programme « Brésil, genre et race ». La même année, un programme national de droits humains intègre des propositions de mesures antidiscriminatoires.
- 11 Cette politisation de la question raciale s'appuie sur de nouvelles recherches moins focalisées sur le legs du passé esclavagiste que sur son actualisation dans les pratiques discriminatoires (Hasenbalg & Do Valle Silva, 1988). Dans une enquête réalisée en 2008, 63,7% des personnes interrogées considèrent désormais que la couleur ou la race a un impact important sur leur vie (Petruccelli & Saboia, 2013). Ainsi, la réintroduction du

relevé de la couleur de peau dans le recensement de 1980 a favorisé la quantification des perceptions et du vécu des discriminations. Dans le recensement de 1991, l'IBGE adopte un nouveau système qui intègre, pour la première fois et en réponse à l'une des revendications du mouvement noir, l'autodéclaration de la couleur de peau ou de la race des personnes. En plus de l'hétéro-identification réalisée par les agent.e.s de l'IBGE, elles doivent désormais s'identifier parmi cinq catégories ethnoraciales : *Amarelo* (Asiatiques), *Branco* (Blanc.che.s), *Indígena* (Amérindien.ne.s), *Pardo* (catégorie hybride) et *Preto* (Noir.e.s).

- 12 Par la suite, la déclaration de la couleur ou de la race se généralise à différents champs de l'action publique. C'est le cas du recensement général des employé.e.s et des chômeur.euse.s en 1999, des enquêtes de l'INEP en 2004 (Senkevics *et al.*, 2016) ou encore des enquêtes du DIEESE. En 1999, ce dernier publie un premier rapport sur la situation des Noir.e.s sur le marché du travail dans six régions du pays (DIEESE, 1999). L'étude confirme leur taux de chômage plus élevé, leur insertion moindre dans les emplois salariés, leur surreprésentation dans les emplois non qualifiés et un niveau de rémunération inférieure de 60% en moyenne par rapport à celui des travailleur.euse.s asiatiques et blanc.che.s. En 2018, la même enquête dans l'État de São Paulo révèle le maintien de ces écarts, après une réduction en 2014, en raison de la surreprésentation des Afrodescendant.e.s dans les emplois domestiques et informels (DIEESE, 2018).
- 13 La formulation du problème des discriminations s'est appuyée sur l'intégration progressive de la déclaration de la couleur ou de la race dans les enquêtes publiques à partir de 1980. En mettant au jour l'ampleur des inégalités ethnoraciales, la quantification est devenue un outil indissociable de la lutte contre les discriminations et pour l'égalité. Alors qu'un consensus politique en faveur des politiques antidiscriminatoires se dessine au Congrès avec l'émergence du Front parlementaire pour l'égalité raciale en 1999, la conjoncture du début de la décennie 2000 représente un tournant dans les mobilisations. Elles vont être orientées et portées par un contexte international favorable et une configuration nationale réceptive à cet enjeu.

Une conjoncture favorable à la lutte contre les discriminations

- 14 La plupart des acteur.rice.s engagé.e.s dans la lutte contre les discriminations au Brésil saisissent les opportunités offertes par une conjoncture exceptionnelle au début de la décennie 2000. Celle-ci se caractérise par une articulation improbable entre une pluralité d'échelles d'action, d'événements et de groupes d'acteur.rice.s. En 2001, la Troisième conférence mondiale de la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance à Durban représente un moment charnière. L'importance de cet événement sur l'action publique nationale n'a d'équivalent que la densité des liens tissés entre des expert.e.s, militant.e.s et universitaires brésilien.ne.s et des organisations internationales, surtout nord-américaines, au cours des décennies 1980 et 1990. À la fin des années 1980, le mouvement noir traverse une crise en termes de renouvellement militant, de financement et d'agenda (Alberti & Pereira, 2007). La priorité donnée à l'indépendance politique participe à réorganiser le modèle militant autour de l'expertise avec la création d'ONG comme Geledés Institut de la femme noire en 1988, le Centre d'articulation des populations marginalisées (CEAP) en 1989, le Centre d'études des relations de travail et des inégalités en 1990, l'organisation Soweto

en 1991, ou encore Éducation et citoyenneté des Afrodescendants et pauvres (Educafro) en 1993.

- 15 Le financement de cette expertise reçoit le soutien croissant d'entités internationales privées comme la fondation Ford. La plupart des financements se concentrent entre 1990 et 2001 et ils portent sur les thématiques des inégalités raciales et du genre (Adorno & Cardia, 2002, p. 211). La fondation contribue non seulement à financer mais aussi à organiser le mouvement noir brésilien en associant le monde académique, les ONG mobilisées sur les droits humains et des avocat.e.s travaillant sur la justice raciale. Elle diffuse aussi la norme de la diversité à laquelle doivent répondre les projets financés et elle incite à expérimenter des dispositifs visant à réduire les inégalités (Telles, 2002).
- 16 Le développement de l'expertise traverse les trajectoires de la plupart des enseignant.e.s qui poursuivent leurs engagements estudiantins dans le cadre d'ONG spécialisées et de la recherche académique. Certain.e.s entretiennent néanmoins des liens avec la sphère partisane. C'est le cas d'un professeur de sociologie qui, après avoir quitté une organisation afro-marxiste et trotskyste en 1985, se rapproche du PT et s'engage dans des recherches qui l'amènent à séjourner aux États-Unis en 1997. Mais il garde des liens avec le PT et, en 2004, il est invité à participer à la constitution du Secrétariat de l'éducation continue, de l'alphabétisation, de la diversité et de l'inclusion.
- 17 L'ouverture d'une partie de la sphère étatique aux mouvements sociaux représente l'autre dynamique majeure qui caractérise cette conjoncture favorable à la lutte contre les discriminations. Initiée par le gouvernement FHC et accélérée avec la conférence de Durban, l'insertion croissante d'acteur.rice.s du mouvement noir dans l'appareil d'État favorise la mise en œuvre de politiques antidiscriminatoires qui prennent une orientation redistributive pendant le premier gouvernement Lula (2002-2006). Cette orientation est portée par la SEPPPIR, qui accède au rang ministériel en février 2008 et qui est diffusée à l'intérieur de l'appareil d'État au travers de trois conférences nationales pour promouvoir les enjeux de l'égalité raciale en 2005, 2009 et 2013. La mise en place de la SEPPPIR en 2003 vise aussi à dépasser un cadre politique encore largement imprégné par la démocratie raciale pendant le gouvernement FHC, lequel a souvent dilué les mesures antidiscriminatoires dans l'égalité des chances et l'agenda multiculturel. Celui-ci s'enracine dans la création de la fondation culturelle Palmares en 1988 et surtout dans la Constitution qui reconnaît des droits ethnoculturels et territoriaux aux Amérindien.ne.s et aux descendant.e.s d'esclaves marrons (articles 67 et 68).
- 18 Pourtant, l'application de la Constitution au travers de la démarcation des terres sur lesquelles vivent les communautés de descendant.e.s du marronnage (*quilombolas*) rencontre de nombreux obstacles pour combattre les inégalités d'accès à la terre et mettre en œuvre des réparations. La SEPPPIR donne une nouvelle impulsion aux acteurs locaux pour agir à l'intérieur même des institutions. Ce dont témoigne Joana qui est désignée pour accompagner ces communautés dans l'État où elle a été recrutée comme fonctionnaire :

« J'ai commencé à travailler dans le secteur public en 1999 et, en 2003, Lula a lancé la loi sur l'égalité raciale. Alors, les mouvements sociaux sont allés chercher le soutien du gouverneur de l'État pour avoir un fonctionnaire pour intervenir auprès des communautés *quilombolas*. Donc, ils m'ont regardée, "c'est toi qui y vas" parce que personne ne savait ce qu'étaient les *quilombolas*. Cette question m'a permis

d'être militante et fonctionnaire à la fois parce que je travaillais au Conseil de la sécurité alimentaire et nutritionnelle [qui] est une instance plus citoyenne, une instance plus démocratique. Donc, j'étais dans un secteur qui était proche de mes idées, de celles des mouvements sociaux, donc ça a facilité les choses. Si j'avais été, par exemple, à l'Incra ⁶, à la réforme agraire, peut-être que j'aurais eu plus de mal à exprimer mes idées parce que là-bas, il y a des conflits liés au contrôle de la terre, le personnel ne reconnaît pas l'identité *quilombola* ».

- 19 Parallèlement en 2004, Joana entreprend des recherches de master sur les *quilombolas* qui déboucheront sur un doctorat en 2009. Sa trajectoire reflète une forte imbrication, à la faveur de la conjoncture des années 2000, entre son activité professionnelle, son parcours académique et son engagement dans le mouvement noir.
- 20 Ce contexte favorable à l'insertion d'acteur.rice.s issu.e.s des mouvements sociaux et du monde académique dans l'appareil d'État opère enfin au travers des politiques de quotas. L'une des premières mesures est prise par le ministère de la justice avec l'arrêté n° 1.156 du 20 décembre 2001. Ce dernier vise à réserver 20% des postes de direction dans ce ministère et des recrutements chez ses prestataires aux Afrodescendant.e.s, auxquels s'ajoutent des places réservées aux femmes et aux personnes en situation de handicap. Dans une moindre mesure, des incitations fiscales aux entreprises sont mises en place pour le recrutement des Noir.e.s dans les postes à responsabilité. Par ailleurs, le ministère de la justice du travail met en place, en avril 2005, des dispositifs pour lutter contre les discriminations raciales et de genre par la voie judiciaire ou par la négociation collective. Celle-ci est mobilisée dans un accord avec le secteur bancaire pour prévenir les formes de discrimination indirecte dans les recrutements et les promotions d'employé.e.s noir.e.s et féminins (Jaccoud *et al.*, 2009).
- 21 Toutefois, les mesures de quotas dans l'enseignement supérieur ont longtemps fait l'objet d'une double suspicion chez les expert.e.s et militant.e.s noir.e.s. Leur attachement à la méritocratie et à des politiques universelles, souvent relié à la prégnance du marxisme dans leur trajectoire militante, est renforcé par une méfiance initiale vis-à-vis d'un dispositif perçu comme importé des États-Unis. Leur adhésion aux politiques de quotas s'apparente à une conversion militante réalisée sous l'impulsion de la conjoncture du début des années 2000 et de l'expertise croissante sur les inégalités raciales (Soares, 2012). Au-delà d'un positionnement stratégique par rapport à des intérêts d'expertise et de recherche émergents, l'adhésion même modérée à cette nouvelle approche du changement social reflète les effets de la conjoncture sur les perceptions des individu.e.s. Ceux-ci se cristallisent dans l'identification des enseignant.e.s afrodescendant.e.s avec les étudiant.e.s bénéficiaires des quotas. Ainsi, Ramos a commencé à enseigner en 1989 et il est plutôt marqué par des références méritocratiques d'autant qu'il occupe désormais un poste dans une université prestigieuse et longtemps hostile aux quotas. Il pointe cependant leur dimension politique dont il observe les réalisations en se rendant à l'Université de l'État de Rio de Janeiro (UERJ), l'une des premières institutions à les avoir appliquées au Brésil en 2003 :
- « Ça a commencé à monter en puissance sur le campus principalement parce que le mouvement étudiant a pris en charge cette question [des quotas], les étudiants la portent et font pression. [...] Il y a deux ans, je suis allé dans un congrès à l'UERJ et ce qui a retenu mon attention, c'est justement la présence de nombreux étudiants noirs. Dans mon université, vous n'avez pas de contact avec une telle quantité. Donc, ça a retenu mon attention et l'explication qui m'a été donnée, c'était, "vous êtes à Rio et à Rio, il y a beaucoup plus de Noirs". Donc, c'était quelque chose de naturel. Mais, en y réfléchissant, ce n'est pas une question simplement quantitative

mais un programme de l'institution, de quotas, d'inclusion qui permet à des personnes d'être là parce qu'il y a des politiques qui le garantissent ».

- 22 Les effets de ce contexte rejaillissent dans la diffusion d'une approche inclusive des quotas ⁷ développée au départ dans le document de travail de la délégation brésilienne à Durban. Les initiatives locales se déploient dans le sillage de ce travail préparatoire. Le 9 novembre 2001, l'État de Rio de Janeiro institue des quotas de 40% pour les candidat.e.s qui se déclarent « *Negros* » ou « *Pardos* » pour accéder aux universités de l'État, à commencer par l'UERJ. Par ailleurs, le gouvernement fédéral met en place, en 2005, le programme « Université pour tous » (ProUni), un système de bourses d'études basé sur des quotas pour favoriser l'accès des étudiant.e.s afrodescendant.e.s et/ou originaires des quartiers populaires aux établissements privés de l'enseignement supérieur en pleine expansion.
- 23 Au tournant des années 2000, la lutte contre les discriminations au Brésil s'institutionnalise au travers d'une articulation plus grande entre la sphère étatique, le monde académique et les mouvements sociaux. Cette rencontre improbable quelques décennies plus tôt entre des groupes d'acteur.rice.s hétérogènes et plusieurs échelles de l'action publique est rendue possible à la faveur d'une conjoncture nationale marquée par la mobilité sociale. Elle produit des demandes d'expertise et des effets de conversion aux politiques de quotas. Ce faisant, la stratégie transversale de l'égalité raciale bouleverse les représentations des acteur.rice.s en modifiant les dimensions structurelles des inégalités socio-raciales. Néanmoins, l'arrivée au pouvoir de Dilma Rousseff en 2010 amorce un changement de conjoncture qui s'accompagne de nouvelles dynamiques autant en termes d'amplification des politiques antidiscriminatoires que d'hostilité à leur égard.

Les effets rétroactifs et réactifs à la conjoncture de l'égalité raciale

- 24 La diffusion de la stratégie transversale de l'égalité raciale dans l'appareil d'État et les mouvements sociaux brésiliens est loin d'être univoque. Comme le rappelle Philippe Garraud, « il ne faut pas concevoir la relation problèmes-solutions de manière linéaire et rigide. Des solutions peuvent devenir des problèmes et l'action publique est elle-même génératrice de problèmes par réaction ou rétroaction » (Garraud, 1990, p. 23). Au-delà de la conjoncture qui les a vues se déployer, les politiques antidiscriminatoires produisent des effets rétroactifs et réactifs qui se traduisent par l'émergence de nouveaux clivages politiques sur l'égalité raciale. L'adoption du Statut de l'égalité raciale en 2010, après dix ans de procédures, résulte de cette stratégie devenue l'un des vecteurs de la polarisation politique. Pour la première fois, un texte officiel définit la population noire comme l'ensemble des personnes qui se déclarent « *pretas* » et « *pardas* » conformément aux catégories de l'IBGE, laquelle devient majoritaire dans le recensement national de 2010.
- 25 Les effets rétroactifs de cette conjoncture favorable à la lutte contre les discriminations, définis non pas comme un retour en arrière mais comme le retour d'expérience des acteur.rice.s par rapport aux politiques mises en œuvre, correspondent à des logiques d'élargissement des dispositifs mis en place ainsi qu'à des formes de désenchantement vis-à-vis des pouvoirs publics et des partis politiques. Alors que des militant.e.s et des universitaires sont coopté.e.s dans les arènes de pouvoir, ce

désenchantement se traduit par un regain d'autonomisation des mouvements sociaux. En 2005, deux manifestations distinctes sont organisées pour fêter le dixième anniversaire de la Marche Zumbi « contre le racisme, pour l'égalité et la vie » à Brasília. Le cortège du 16 novembre rassemble des groupes qui défendent l'autonomie du mouvement noir avec entre autres les APNs, le CEAP, le FNMN, le MNU, Unegro ainsi que la Commission nationale contre la discrimination raciale de la CUT, tandis que, le 22 novembre, un autre défilé est organisé par des militant.e.s du PT et de la CUT.

- 26 Dans la même veine, la marche du 18 novembre 2015 à l'initiative des « femmes noires contre le racisme, la violence et pour la vie digne », à Brasília, rassemble les APNs, l'Articulation des organisations de femmes noires brésiliennes, le FNMN, le MNU, Unegro et la Fédération nationale des travailleuses domestiques. Cette marche relie l'agenda antiraciste aux luttes féministes et syndicales. La diffusion de l'égalité raciale prend la forme de coalitions inédites entre le mouvement noir et d'autres mouvements comme ceux de la jeunesse des quartiers populaires, des travailleur.euse.s sans abri ou encore LGBTQI+.
- 27 Ce rapport désenchanté à la politique institutionnelle est aussi renforcé par la méfiance liée à l'instrumentalisation politique de la visibilité des Afrodescendant.e.s. Ramos en donne un exemple quand une mairie dirigée par le PT le désigne rapporteur dans une procédure de reconnaissance patrimoniale d'un lieu de mémoire de l'esclavage :
- « J'étais à nouveau l'unique Noir du Conseil du patrimoine historique de la ville. Je représentais l'Institut d'architecture et je devais faire une expertise sur des enjeux de cultures matérielle et immatérielle d'un bâtiment. Mais, c'est sûr que le fait d'être noir a contribué au choix [du rapporteur]. J'ai fait le rapport et le maire a choisi la semaine de la conscience noire ⁸ pour annoncer la patrimonialisation. Si le rapporteur du conseil municipal est noir, en termes de stratégie et de visibilité politique, c'est sûr que ça produit un impact plus grand ».
- 28 Les logiques d'élargissement et d'amplification des mesures antidiscriminatoires sont une autre forme de rétroaction par rapport à l'agenda de l'égalité raciale. Elles se développent dans le sillage des controverses sur les premiers dispositifs de quotas à l'Université. En 2004, le dispositif mis en place à l'Université de Brasília (UnB) alimente un débat au sein de l'Association brésilienne d'anthropologie en raison du recours à l'avis d'un.e anthropologue pour sélectionner les candidat.e.s à partir de leur photographie (Maio & Santos, 2005). Deux recours juridiques sont déposés auprès du Tribunal suprême fédéral (STF) par la Confédération nationale des établissements d'enseignement et le parti conservateur du DEM pour vérifier la constitutionnalité des critères raciaux utilisés à la fois dans le système ProUni et à l'UnB. Le 26 avril 2012, le STF rend un jugement défavorable aux recours et il reconnaît à l'unanimité la constitutionnalité des dispositifs de quotas utilisant des critères raciaux dans les procédures de sélection dans l'enseignement supérieur (Artes *et al.*, 2016). Le 29 août, la loi n° 12.711 est adoptée et généralise l'application de quotas dans l'accès aux premiers cycles des universités fédérales. La loi unifie également leur mode d'application qui est systématisé sous la forme de places réservées : 50% à des candidat.e.s des écoles publiques ⁹ dont 50% à des candidat.e.s avec un revenu familial correspondant à 1,5 fois le salaire minimum ; l'autre moitié est réservée aux candidat.e.s identifié.e.s comme *Pretos*, *Pardos* ou *Indígenas*. En 2014, le STF valide la loi 12.990 qui réserve 20% des places aux Noir.e.s dans les concours publics de l'administration publique fédérale.
- 29 Dans l'enseignement supérieur public et privé, les revendications visant à élargir l'application de quotas au niveau de la *pós-graduação* (master et doctorat) se multiplient

à partir de 2012. Pourtant, elles font face à des résistances au sein même du milieu académique. Vanderlei, qui enseigne dans une université privée depuis 2013 et qui a défendu une telle proposition dans son équipe pédagogique, énumère les arguments opposés à la mise en place de quotas :

« Quand j'ai suggéré que nous ayons des quotas dans la *pós-graduação*, ça a été très difficile parce que personne n'a eu le courage de dire "je suis contre" devant la commission [composée d'enseignant.e.s et d'étudiant.e.s], mais j'ai senti que l'ambiance avait changé. Les enseignants devaient ensuite approuver et, entre nous, il y en a qui se sont déclarés contre, mais ils ont perdu le vote. Leur argument était que ce n'était pas nécessaire dans la *pós-graduação*, que les étudiants avaient déjà franchi les obstacles s'ils étaient arrivés jusque-là. D'autres trouvaient que cette distinction [de race] risquait de modeler le comportement des individus. Pour eux, peu importe la couleur de peau des personnes, ce qui compte, ce sont leurs efforts, la méritocratie. Une autre enseignante a dit que c'était difficile parce qu'elle ne savait pas comment travailler avec des étudiants bénéficiaires de quotas. Parce qu'il y a cette idée que ces étudiants ont des difficultés à l'écrit, à l'oral, qu'ils manquent de formation, ce qui m'est vraiment apparu comme un préjugé ».

- 30 Ces arguments reflètent plus largement la montée des réactions hostiles aux politiques antidiscriminatoires. Cette hostilité révèle avant tout la fragilité de leur institutionnalisation et de leur alliance avec d'autres secteurs de l'État. En 2015, la SEPPPIR et les secrétariats de promotion des droits des femmes et des droits humains finissent par être regroupés dans un seul ministère des femmes, de l'égalité raciale, de la jeunesse et des droits humains, avant que la SEPPPIR ne soit démantelée *de facto* peu avant le coup d'État parlementaire de 2016¹⁰.
- 31 Le consensus politique du début des années 2000 a laissé la place à une polarisation sur l'agenda de l'égalité raciale. En mai 2006, plusieurs universitaires et militant.e.s signent une lettre ouverte, « Tous ont des droits égaux dans une république démocratique », pour s'opposer à cet agenda, lettre à laquelle répond un manifeste en faveur de la loi des quotas et du Statut de l'égalité raciale adressé par des intellectuel.le.s et des leaders du mouvement noir au Congrès. Un scénario similaire se répète en 2008 avec la publication du manifeste « des 113 citoyens antiracistes contre les lois raciales », le 30 avril, auquel répondent, le 13 mai, leurs opposant.e.s dans un document remis au STF : « 120 ans de lutte pour l'égalité raciale au Brésil. Manifeste en faveur de la justice et de la constitutionnalité des quotas » (Maggie, 2013).
- 32 Les principaux arguments des opposant.e.s aux politiques antidiscriminatoires pointent la peur d'une racialisation binaire de la société brésilienne et de voir disparaître des identifications ethnoraciales intermédiaires ainsi qu'une préoccupation soudaine pour les « Blancs pauvres » (Fry *et al.*, 2007). En substance, les opposant.e.s se retranchent derrière la défense du cadre de la démocratie raciale et de l'idéologie du métissage. Roberta Fragoso, avocate du DEM dans la procédure contre la constitutionnalité des quotas raciaux, se réclame du mouvement de la « Nation métisse » qui renvoie aux revendications identitaires des groupes de *caboclos* et *cafusos* dans la région Amazonas. La SEPPPIR, qui n'a pas toujours tenu compte des variations territoriales, a imposé une classification ethnoraciale à laquelle les individu.e.s doivent adhérer en se déclarant « Noir.e » ou « Amérindien.ne » pour avoir accès à des droits ou encore à la terre (Véran, 2010). Toutefois, cette critique adressée aux politiques antidiscriminatoires reflète aussi une résistance au changement et une reconfiguration des arènes politiques conservatrices et progressistes.

- 33 Malgré de nombreux obstacles, la stratégie transversale de l'égalité raciale a diffusé de nouveaux leviers d'action tant à l'intérieur des institutions qu'au sein des mouvements sociaux. En dépassant l'agenda multiculturel, elle reconfigure les cadres de l'action publique et militante et elle bouleverse les termes du récit national, ce qui alimente de nouveaux clivages politiques.

Conclusion

- 34 Le déploiement des politiques antidiscriminatoires au Brésil a généré des effets de politisation des inégalités ethnoraciales en formulant le problème des discriminations. Leur quantification est apparue comme un nouvel outil de l'action publique dans un contexte international et une conjoncture nationale favorables à la cause de l'égalité raciale au début des années 2000. L'émergence d'un antiracisme d'État au travers d'acteur.rice.s multipositionné.e.s entre la sphère étatique, les mouvements sociaux et le monde académique a joué un rôle central dans cette dynamique.
- 35 La lutte contre les discriminations est loin de se réduire aux politiques de quotas raciaux à l'Université. Ces politiques ont non seulement été mobilisées dans plusieurs champs de l'action publique et elles ont aussi ciblé plusieurs dimensions des inégalités (race, genre et classe). En outre, le développement du droit antidiscriminatoire et d'un appareil statistique ventilé selon la race a élargi le périmètre et le contenu des mobilisations qui étaient surtout focalisées sur la lutte contre les préjugés de couleur et des enjeux mémoriels. Ces changements sont avant tout le reflet d'une époque. La révision de la loi « des quotas », qui aura lieu en août 2022, met au jour les conséquences d'une conjoncture très polarisée. Sur les 36 propositions déjà recueillies au Congrès, certains groupes parlementaire luttent pour maintenir et amplifier le dispositif tandis que d'autres militent pour supprimer le critère racial qu'il utilise (Abreu, 2021).
- 36 En outre, la stratégie transversale de l'égalité raciale n'est pas vraiment parvenue à dépasser une forme de cloisonnement entre les politiques antidiscriminatoires et les politiques sociales. Ce découpage institutionnel continue de prendre en étau nombre d'acteur.rice.s de terrain comme des enseignant.e.s noir.e.s dans les départements de travail social qui ont une sensibilité double et transversale aux inégalités sociales et raciales. Malgré les limites de la cooptation de militant.e.s et expert.e.s dans les arènes institutionnelles, cette stratégie a transformé de façon substantielle le cadre de l'action publique et militante. La reconnaissance d'une majorité démographique noire en 2010, la plus grande visibilité accordée aux Afrodescendant.e.s et à la question raciale dans les institutions remettent en cause le récit dominant de la démocratie raciale. À la différence des politiques multiculturelles ou d'intégration déployées aux États-Unis et en Europe, « le mouvement noir au Brésil ne s'inscrit pas dans le cadre d'une politique minoritaire mais il se fonde justement sur l'idée que le peuple brésilien est noir, et il aspire à l'émancipation des masses exploitées » (Guimarães, 2001, p. 137).
- 37 Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que la stratégie de l'égalité raciale ait rencontré de nombreux obstacles au fur et à mesure qu'elle bouleversait les représentations de la nation en s'attaquant aux inégalités ethnoraciales, l'un des fondements des problèmes structurels du pays. La reconstitution d'une extrême-droite politique, dans les années 2010, se cristallise en réaction à cette stratégie et aux politiques sociales. Elle ne correspond pas au retour du vieux mythe de la démocratie raciale mais plutôt à la

volonté de construire un nouvel imaginaire national dans le sillage des revendications d'une blancheur fantasmée. L'ampleur des réactions hostiles aux politiques antidiscriminatoires est sans doute à la mesure du bouleversement des représentations sociales et de la recomposition des clivages politiques qui en ont découlé. Ces clivages ont reconfiguré la ligne idéologique des partis conservateurs vers la dénonciation des politiques de quotas, laquelle fait écho aux résistances à la lutte contre les discriminations rencontrées à l'intérieur même des partis progressistes comme le PT.

BIBLIOGRAPHIE

- ABERS R., SERAFIM L. & L. TATAGIBA (2014), « Repertórios de Interação Estado-Sociedade em um Estado Heterogêneo: A Experiência na Era Lula », *DADOS - Revista de Ciências Sociais*, vol. 57, n° 2, pp. 325-357.
- ABREU M. C. (2021), « Com Lei de Cotas para ser revisada, parlamentares querem excluir negros », *UOL Educação*, 9 octobre.
- ADORNO S. & N. CARDIA (2002), « Das análises sociais aos direitos humanos », dans BROOKE N. & M. WITOSHYNKY (dir.), *Os 40 anos da Fundação Ford no Brasil: uma parceria para a mudança social*, São Paulo, USP, Fundação Ford, pp. 201-240.
- ALBERTI V. & A. A. PEREIRA (2007), *Histórias do movimento negro no Brasil: depoimentos ao CPDOC*, Rio de Janeiro, Pallas, CPDOC-FGV.
- ARTES A., UNBEHAUM S. & V. SILVÉRIO (2016), *Ações afirmativas no Brasil. Reflexões e desafios para a pós-graduação*, São Paulo, Cortez Editora.
- AVRITZER L. & L. C. B. GOMES (2013), « Política de Reconhecimento, Raça e Democracia no Brasil », *DADOS - Revista de Ciências Sociais*, vol. 56, n° 1, pp. 39-68.
- BASTIDE R. & F. FERNANDES (1971), *Branços e Negros em São Paulo. Ensaio sociológico sobre aspectos da formação, manifestações atuais e efeitos do preconceito de cor na sociedade paulistana*, São Paulo, Companhia editora nacional (2^{ème} édition).
- BERENI L. (2012), « Penser la transversalité des mobilisations féministes : l'espace de la cause des femmes », dans BARD C. (dir.), *Les Féministes de la deuxième vague*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, pp. 27-41.
- BERENI L. & V.-A. CHAPPE (2011), « La discrimination, de la qualification juridique à l'outil sociologique », *Politix*, n° 94, pp. 7-34.
- CALVÈS G. (2016), *La Discrimination positive*, Paris, Presses universitaires de France (4^{ème} édition).
- COSTA S. (2002), « A construção sociológica da raça no Brasil », *Estudos Afro-Asiáticos*, vol. 24, n° 1, pp. 35-61.
- DE CARVALHO J. J. (2005), *Inclusão étnica e racial no Brasil. A questão das cotas no ensino Superior*, São Paulo, Edições Attar.

- DIEESE (1999), *Mapa do Negro no mercado de trabalho no Brasil. Regiões metropolitanas de São Paulo, Recife, Salvador, Belo Horizonte, Porto Alegre e no Distrito Federal*, Relatório de Pesquisa ao INSPIR.
- DIEESE (2018), *Pesquisa de emprego e desemprego em São Paulo. A inserção do Negro no mercado de trabalho*, Boletim Fundação SEADE e DIEESE [En ligne] http://abet-trabalho.org.br/wp-content/uploads/2019/01/Boletim_negro_2018.pdf
- DOMINGUES P. (2007), « Movimento Negro Brasileiro: alguns apontamentos históricos », *Tempo*, vol. 12, n° 23, pp. 100-122.
- FRASER N. (2005), *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, Paris, Éditions La Découverte.
- FRY P., MAGGIE Y., MAIO M. C., MONTEIRO S. & R. V. SANTOS (2007), *Divisões perigosas: políticas raciais no Brasil contemporâneo*, Rio de Janeiro, Edições Civilização Brasileira.
- GARRAUD P. (1990), « Politiques nationales : l'élaboration de l'agenda », *L'Année sociologique*, vol. 40, pp. 17-41.
- GEORGES I. & Y. G. DOS SANTOS (2016), *As novas políticas sociais brasileiras na saúde e na assistência. Produção local do serviço e relações de gênero*, Belo Horizonte, Fino Traço Editora.
- GOMES M. V. P. & M. A. ALVES (2017), « Como se cria um Ministério? O processo de cooptação como mecanismo de distensão na relação entre movimentos sociais e Estado », *Revista de administração pública*, vol. 51, n° 3, pp. 388-406.
- GUILLAUMIN C. (1992), *Sexe, race et pratique du pouvoir. L'idée de nature*, Paris, Éditions Côté-femmes.
- GUIMARÃES A. S. A. (2001), « A questão racial na política brasileira: os últimos quinze anos », *Tempo Social*, vol. 13, n° 2, pp. 121-142.
- GUIMARÃES A. S. A. (2009), « Après la démocratie raciale », dans CAPANEMA S., DE ALMEIDA P. & A. FLÉCHET (dir.), *De la Démocratie raciale au multiculturalisme. Brésil, Amériques, Europe*, Bruxelles, Éditions Peter Lang, pp. 133-151.
- HALPERN C., LASCOUMES P. & P. LE GALÈS (2014), *L'Instrumentation de l'action publique. Controverses, résistance, effets*, Paris, Presses de Sciences Po.
- HASENBALG C. & N. DO VALLE SILVA (1988), *Estrutura Social, Mobilidade e Raça*, São Paulo/Rio de Janeiro, Edições Vértice/Iuperj.
- IGREJA R. L. & L. M. TAVOLARO (2015), « "Race" et racisme au Brésil », *Socio*, n° 4, pp. 223-240 [En ligne] <http://journals.openedition.org/socio/1377> (consulté le 7.01.2019).
- JACCOUD L., SILVA A., ROSA W. & C. LUIZ (2009), « Entre o racismo e a desigualdade: da constituição à promoção de uma política de igualdade racial (1988-2008) », *Políticas sociais: acompanhamento e análise*, IPEA, pp. 261-328.
- LAMONT M., MORAES SILVA G., WELBURN J. S., GUETZKOW J., MIZRACHI N., HERZOG H. & E. REIS (2016), *Getting Respect. Responding to Stigma and Discrimination in the United States, Brazil, and Israel*, Princeton, Princeton University Press.
- LIMA M. (2010), « Desigualdades raciais e políticas públicas: ações afirmativas no governo Lula », *Novos estudos – CEBRAP*, n° 87, pp. 77-95.
- MAGGIE Y. (2013), « La politique raciale dans le Brésil contemporain et l'accès au système public d'enseignement supérieur : un récit rétrospectif à la première personne », *Brésil(s)*, n° 4, pp. 13-33.

- MAIO M. C. & R.V. SANTOS (2005), « Políticas de cotas raciais, os "olhos da sociedade" e os usos da antropologia: o caso do vestibular da Universidade de Brasília (UnB) », *Horizontes Antropológicos*, vol. 11, n° 23, pp. 181-214.
- MÜLLER T. M. P. & L. CARDOSO (2017), *Branquitude. Estudos sobre a identidade branca no Brasil*, Curitiba, Edições Appris.
- OSORIO R. G. (2003), « O Sistema classificatório "de cor e raça" do IBGE », *Texto para discussão*, n° 996, IPEA.
- PAIXÃO M. (2014), *A lenda da modernidade encantada: por uma crítica ao pensamento social brasileiro sobre relações raciais e projeto de Estado-nação*, Curitiba, Edições CRV.
- PASCHEL T. S. (2016), *Becoming Black Political Subjects: Movements and Ethno-Racial Rights in Colombia and Brazil*, Princeton, Princeton University Press.
- PETRUCELLI J. L. & A. L. SABOIA (2013), « Características étnico-raciais da população. Classificações e identidades », *Estudos & Análises*, n° 2, Rio de Janeiro, IBGE.
- RIOS F. (2019), « Antirracismo, movimentos sociais e Estado (1985-2016) », dans LAVALLE A. G., CARLOS E., DOWBOR M. & J. SZWAKO (dir.), *Movimentos sociais e institucionalização. Políticas sociais, raça e gênero no Brasil pós-transição*, Rio de Janeiro, Editora da UERJ, pp. 256-284.
- SABBAGH D. (2012), « Discrimination positive et "diversité" : les chaînons manquants », *Raison publique*, n° 17, pp. 199-217.
- SAILLANT F. (2014), *Le Mouvement noir au Brésil (2000-2010) : réparations, droits et citoyenneté*, Louvain-La-Neuve, Presses universitaires de Louvain/Éditions Academia-L'Harmattan.
- SANSONE L. (2003), *Blackness without Ethnicity. Constructing Race in Brazil*, New York, Palgrave Macmillan Publishers.
- SENKEVICS A. S., MACHADO T. D. S. & A. S. DE OLIVEIRA (2016), « A cor ou raça nas estatísticas educacionais. Uma análise dos instrumentos de pesquisa do Inep », *Texto para discussão*, n° 41, Brasília, INEP/MEC.
- SEYFERTH G. (2002), « Colonização, imigração e a questão racial no Brasil », *Revista USP*, São Paulo, n° 53, pp. 117-149.
- SILVA T. D. (2019), *Mudança institucional, discurso e instituições: políticas públicas de igualdade racial no governo federal de 2000 a 2014*, Tese de doutorado, Universidade de Brasília.
- SOARES C. G. (2012), « Raça, classe e ação afirmativa na trajetória política de militantes negros de esquerda », *Política & Sociedade*, vol. 11, n° 22, pp. 41-74.
- TELLES E. (2002), « As fundações norte-americanas e o debate racial no Brasil », *Estudos Afro-Asiáticos*, vol. 24, n° 1, pp. 141-165.
- TELLES E. (2014), *Pigmentocracies: Ethnicity, Race, and Color in Latin America*, Chapel Hill, The University of North Carolina Press.
- VÉRAN J.-F. (2010), « "Nação Mestiça": As políticas étnico-raciais vistas da periferia de Manaus », *Revista de estudos de conflito e de controle social*, vol. 3, n° 9, pp. 21-60.

NOTES

1. Un premier courant de l'extrême-droite brésilienne se constitue avec l'intégralisme dans les années 1930.
2. La notion est associée aux travaux de l'historien Gilberto Freyre publiés dans les années 1930.
3. Cette approche s'inspire de la conceptualisation de l'espace de la cause des femmes (Bereni, 2012).
4. La loi Caó de 1989 définit aussi les crimes résultant de préjugés de couleur ou de race.
5. « Brasília faz marcha contra discriminação », *Folha de São Paulo*, 21/11/1995.
6. Instituto Nacional de Colonização e Reforma Agrária
7. Entre 1968 et 1985, des quotas d'inspiration conservatrice ont renforcé les privilèges sociaux de groupes dominants comme les enfants de grands propriétaires terriens qui avaient des places réservées dans les écoles d'agriculture et de vétérinaires avec la « loi du bœuf » (*Lei do Boi*).
8. La journée de la conscience noire, le 20 novembre, est devenue un jour férié dans l'État de Rio de Janeiro en 2000 et dans la municipalité de São Paulo en 2004.
9. Les candidat.e.s issu.e.s des classes populaires sont surreprésenté.e.s dans les lycées publics (De Carvalho, 2005).
10. Il a été intégré depuis dans le ministère de la famille et il dispose de ressources faméliques.

RÉSUMÉS

Dans une perspective sociohistorique, l'article interroge les dynamiques et les effets de la conjoncture du début des années 2000 sur les politiques antidiscriminatoires au Brésil. Celles-ci résultent d'un processus plus ancien de politisation des discriminations ethnoraciales. La conjoncture favorable, dans laquelle émerge la stratégie transversale de l'égalité raciale, se déploie grâce à la mobilisation d'acteur.rice.s multipositionné.e.s entre le monde académique, les mouvements sociaux et la sphère étatique. La diffusion de cette stratégie dans l'action publique a produit des effets rétroactifs et réactifs qui bouleversent le récit national.

From a socio-historical perspective, the article examines the dynamics and effects of the early 2000s conjuncture on anti-discrimination policies in Brazil. These policies result of an older politicization process of ethno-racial discriminations. The favourable conjuncture, in which the transversal strategy of racial equality emerged, unfolded in the mobilization of multipositioned actors between the academic world, social movements and the State sphere. The strategy's dissemination in public action produced retroactive and reactive effects that disrupt the national narrative.

La igualdad racial en las políticas contra la discriminación en Brasil: ¿un efecto coyuntural o un cambio en la narrativa nacional?

Desde una perspectiva sociohistórica, este artículo examina la dinámica y los efectos de la coyuntura de principios en la década del 2000 sobre las políticas antidiscriminatorias en Brasil. Estas políticas son el resultado de un proceso más antiguo de politización de las discriminaciones étnico-raciales. La coyuntura favorable, en el que surgió la estrategia transversal de la igualdad racial, se desarrolló gracias a la movilización de actores multiposicionados entre el mundo

académico, los movimientos sociales y la esfera estatal. La difusión de esta estrategia en la acción pública produjo efectos retroactivos y reactivos que cambiaron la narrativa nacional.

INDEX

Mots-clés : Brésil, conjoncture, égalité raciale, mouvements sociaux, politiques antidiscriminatoires

Keywords : Brazil, economic situation, racial equality, social movements, anti-discrimination policies

Palabras claves : Brasil, situación económica, igualdad racial, movimientos sociales, políticas antidiscriminatorias

AUTEUR

GUÉNOLÉ MARCHADOUR

Docteur en science politique. Chercheur associé au LISE-CNRS, Paris (France) -
guenole.marchadour@lecnam.net